



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

emploi des personnes handicapées

Question au Gouvernement n° 283

Texte de la question

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Adrien Taquet, pour le groupe La République en marche.

M. Adrien Taquet. Nelson Mandela, à une autre époque et dans d'autres circonstances, avait déclaré : « Ce que vous faites sans nous, vous le faites contre nous ».

Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Hier, s'est ouverte la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Comme toutes ces journées qui jalonnent désormais notre calendrier, on aimerait que cette semaine n'existe pas car cela signifierait que de problème il n'y a pas.

Cette semaine pour l'emploi reste néanmoins nécessaire, aujourd'hui, dans notre pays, lorsque l'on regarde la discrimination – une de plus – dont sont victimes les personnes handicapées face à l'emploi.

Le taux de chômage des personnes handicapées progresse en effet : il est désormais deux fois supérieur à la moyenne nationale. Quant à leur taux de chômage de longue durée, il est bien plus important que celui du reste de la population, ce qui s'explique notamment par un degré de qualification inférieur. Aujourd'hui, 500 000 personnes en situation de handicap sont au chômage, dont près de la moitié a plus de cinquante ans.

Pour faire face à cette situation, la France est héritière d'un système qui s'articule entre milieu protégé, milieu adapté et milieu ordinaire, un système dans lequel employer une personne handicapée dans une entreprise ordinaire est encore trop souvent considéré comme une contrainte, comme un coût, voire comme un prétexte.

Or notre horizon est celui de l'inclusion. Notre ambition est en effet de construire une société inclusive : cela commence par l'école, cela se poursuit par la formation et l'insertion dans l'emploi.

Pour y arriver, nous devons faire tomber non seulement les barrières culturelles et sociétales, mais aussi les barrières managériales. Il faut que non seulement les chefs d'entreprise de notre pays, mais aussi les autres salariés de l'entreprise, considèrent enfin le handicap comme un facteur de diversité et donc de richesse, qu'ils regardent les personnes en situation de handicap comme un levier de performance pour l'entreprise et, très souvent, de bien-être au travail pour tous.

« Ce que vous faites sans nous, vous le faites contre nous » : madame la secrétaire d'État, pouvez-vous partager avec nous votre regard sur le sujet de l'accompagnement des personnes handicapées dans l'emploi ordinaire, afin que celles-ci bénéficient enfin de l'égalité réelle à laquelle elles ont droit ? (*Applaudissements sur*

les bancs du groupe REM.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Monsieur le député, oui, vous avez raison, trente ans après la loi de 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, le compte n'y est pas. Vous l'avez rappelé, le taux de chômage des personnes handicapées reste toujours le double de celui de l'ensemble de la population. Au rythme auquel le taux d'emploi direct des personnes concernées progresse actuellement, il nous faudrait attendre encore vingt-six ans pour atteindre la cible de 6 % de travailleurs en situation de handicap dans l'emploi ordinaire.

M. Erwan Balanant. C'est vrai !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État . Le Gouvernement est déterminé à aller plus vite et plus loin. Avec Muriel Pénicaud, nous avons placé l'amélioration de l'emploi des personnes handicapées au cœur du Conseil interministériel du handicap, réuni le 20 septembre dernier, sous l'égide du Premier ministre.

M. Aurélien Pradié. Et vous supprimez les contrats aidés !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État . Accéder à un emploi répond en effet à une vraie demande des personnes elles-mêmes, pour lesquelles il constitue, comme pour chacun, un vecteur d'émancipation et d'accès à la pleine citoyenneté. Ces personnes disent : « Jamais rien pour nous, sans nous ».

L'emploi des travailleurs handicapés constitue également une chance pour les entreprises de s'enrichir de leurs différences, qui sont une force pour tout le collectif, comme en témoigne l'ensemble des dirigeants qui ont engagé une politique de ressources humaines ambitieuse en la matière.

M. Aurélien Pradié. On vous demande d'agir, pas de parler !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État . Oui, des initiatives formidables se développent, que la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées permet en ce moment de mettre en lumière.

M. Pierre Cordier. Et on diminue les crédits des ESAT !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État . Il faut changer d'échelle. Arrêtons de parler d'obligation, parlons d'opportunité. Cessons les contraintes, libérons les énergies. Nous entendons mobiliser à cette fin tous les leviers – spécifiques ou de droit commun – dont nous nous serons assurés de la pleine efficience.

Nous plaçons l'emploi des personnes handicapées au cœur de la grande concertation sur l'apprentissage et la formation professionnelle, que la ministre du travail a lancée vendredi dernier. J'étais présente à ce lancement, aux côtés de Jean-Michel Blanquer et de Frédérique Vidal, montrant là l'implication de tout le Gouvernement, pour que la différence soit enfin une vraie richesse dans notre société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe REM et sur plusieurs bancs du groupe MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Adrien Taquet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 283

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 novembre 2017](#)